FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Bremsflüssigkeit DOT4+

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale: Bremsflüssigkeit DOT4+

N° de produit: 548xxx

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange: Aucune connue.

Descripteurs d'utilisation (REACH):

Catégorie de produit	La description
PC 0	Autres

Utilisations déconseillées : Aucune connue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise:

EUROLUB GmbH
Freisingerstraße 25-27
85386 Eching
Germany
Tel.: +49 8165 9591-0
www.eurolub.com

Personne à contacter: Laboratory

Courriel:	info@eurolub.com
▼*Révision:*	09/06/2026
▼*Version de la fiche de données de sécurité:*	2.0
▼*Date de la précédente édition:*	02/08/2023 (1.0)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone : +49 8165 9591-0

Ce numéro n'est disponible qu'aux heures de bureau.

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Non classé selon le Règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. ▼Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger:	Sans objet.
Mention d'avertissement:	Sans objet.
Mention(s) de danger:	Sans objet.
▼*Conseil(s) de prudence:*	
▼*Générales:*	Sans objet.
▼*Précautions:*	Sans objet.
▼*Intervention:*	Sans objet.
▼*Stockage:*	Sans objet.
▼*Élimination:*	Sans objet.
▼*Substances dangereuses:*	Ne contient aucune substance devant être mentionnée sur l'étiquette.
Autre étiquetage:	EUH208, Contient Dihydro-3-(tetrapropenyl)furan-2,5-dione. Peut produire une réaction allergique.

EUH210, Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

▼*Autre:* Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2023/707 de la Commission.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Note
2,2'-oxydiéthanol;diéthylène glycol	N° CAS : 111-46-6 N° CE: 203-872-2 REACH: 01-2119457857-21-XXXX N° index : 603-140-00-6	15-25%	Acute Tox. 4, H302	
2-(2-méthoxyéthoxy)éthanol	N° CAS : 111-77-3 N° CE: 203-906-6 REACH: 01-2119475100-52-XXXX N° index : 603-107-00-6	1-3%	Repr. 2, H361d	[1], [3]
Dihydro-3-(tetrapropenyl)furan-2,5-dione	N° CAS : 26544-38-7 N° CE: 247-781-6 REACH: 01-2119979080-37-XXXX N° index :	<0.1%	Skin Sens. 1A, H317 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 4, H413	

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

▼**Autres informations**

[1] Limite européenne d'exposition professionnelle.

[3] Selon REACH, annexe XVII, la substance est soumis à des restrictions.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Généralités: En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.
En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

▼*Inhalation:* En cas de gêne : sortez la personne à l'air frais.

▼*Contact cutané:* EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à eau savonneuse.
Retirez les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec le produit. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.
En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

▼*Contact visuel:* Rincer délicatement à l'eau tiède. Retirer les éventuelles lentilles de contact si cela est facile à faire. Continuer à rincer. En cas d'irritation ou de gêne oculaire persistante : consulter un médecin.

▼*Ingestion:* Rincez la bouche abondamment et buvez de grandes quantités d'eau. En cas de gêne continue : consultez une assistance médicale et présentez cette fiche de données de sécurité.

Brûlure: Sans objet.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effet sensibilisants : Le produit contient des substances qui peuvent causer des réactions allergiques au contact de la peau. La réaction allergique survient typiquement 12 à 72 heures après l'exposition à l'allergène et a lieu lorsque l'allergène pénètre dans la peau et réagit avec les protéines. Les système immunitaire du corps considère les protéines chimiques comme des éléments étrangers et tente de les éliminer.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :

Les oxydes de carbone (CO / CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

Pas d'exigences particulières.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.

Tenir les personnes non autorisées éloignées du déversement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.
Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. ▼Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.
La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.
Voir la rubrique 8 «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. ▼Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les compatibilités en matière de conditionnement:	A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original.
Conditions de stockage:	Sec, frais et bien ventilé
Matières incompatibles:	Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. ▼Paramètres de contrôle

2-(2-méthoxyéthoxy)éthanol
Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m^3): 50.1

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 10

Observations:

Risque de pénétration percutanée.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) 06/2024.

▼DNEL

2-(2-méthoxyéthoxy)éthanol

Durée :	**Voie d'exposition :**	**DNEL :**
Effets systématiques à long terme - population globale	Cutanée	1.33 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	2.22 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	30.1 mg/m³
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	50.1 mg/m³
Effets systématiques à long terme - population globale	Orale	7.5 mg/kg/jour

2,2'-oxydiéthanol;diéthylène glycol

Durée :	**Voie d'exposition :**	**DNEL :**
Effets systématiques à long terme - population globale	Cutanée	21 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	43 mg/kg/jour
Effets locaux à long terme - population globale	Inhalation	12 mg/m³
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	60 mg/m³
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	12 mg/m³
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	44 mg/m³

Dihydro-3-(tetrapropenyl)furan-2,5-dione

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	330 µg/kg/jour

▼PNEC

2-(2-méthoxyéthoxy)éthanol

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de mer		1.2 mg/L
Eau douce		12 mg/L
Emission intermittente (eau douce)		12 mg/L
Installation de traitement des eaux usées		10 g/L
Prédateurs		90 mg/kg
Sédiments en eau de marines		440 µg/kg
Sédiments en eau douce		44.4 mg/kg
Sol		2.1 mg/kg

2,2'-oxydiéthanol;diéthylène glycol

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de mer		1 mg/L
Eau douce		10 mg/L
Emission intermittente (eau douce)		10 mg/L
Installation de traitement des eaux usées		199.5 mg/L
Sédiments en eau de marines		2.09 mg/kg
Sédiments en eau douce		20.9 mg/kg
Sol		1.53 mg/kg

Dihydro-3-(tetrapropenyl)furan-2,5-dione

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de mer		2 µg/L
Eau douce		20 µg/L
Emission intermittente (eau douce)		200 µg/L

Installation de traitement des eaux usées		10 mg/L
Sédiments en eau de marines		170 µg/kg
Sédiments en eau douce		1.7 mg/kg
Sol		200 µg/kg

8.2. ▼Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

Précautions générales: La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition: Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

Limite d'exposition: Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auxquelles il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

▼*Mesures techniques:* Appliquez les précaution standard du secteur lors de l'utilisation du produit. Evitez l'inhalation de gaz et de poussières.

▼*Mesures d'hygiène:* Se laver les mains après utilisation.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement: Rien de spécial quand utilisé tel que prévu.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle

Généralités: Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

Équipements respiratoires:

Type	Classe	Couleur	Normes	
Aucune protection respiratoire n'est requise en cas de ventilation adaptée				

▼*Protection de la peau:*

Recommandé	Type/Catégorie	Normes	
Utilisez des vêtements de travail dédiés	-	-	

▼*Protection des mains:*

Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes	
Caoutchouc nitrile	0.4	> 480	EN374-2, EN16523-1, EN388	

Protection des yeux:

Type	Normes	
En cas de risque de contact direct ou d'éclaboussure, utilisez une protection faciale.	EN166	

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

▼*État physique:* Aucune information disponible.

▼*Couleur:* Aucune information disponible.

▼*Odeur / Seuil olfactif (ppm):* Aucune information disponible.

pH: 7-11

Densité (g/cm³): 1,07

Viscosité cinématique: 5 (20 °C)

▼*Caractéristiques des particules:* Aucune information disponible.

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation (°C):	-50
Point d'ébullition (°C):	230
▼*Pression de vapeur:*	Aucune information disponible.
▼*Densité de vapeur relative :*	Aucune information disponible.
▼*Température de décomposition (°C):*	Aucune information disponible.

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C):	100
Inflammabilité (°C):	300
▼*Température d'auto-inflammation (°C):*	Aucune information disponible.
▼*Limite d´explosivité (% v/v):*	Aucune information disponible.

Solubilité

▼*Solubilité dans l'eau:*	Aucune information disponible.
▼*n-octanol/coefficient d'eau (LogKow):*	Aucune information disponible.
▼*Solubilité dans la graisse (g/L):*	Aucune information disponible.

9.2. Autres informations

COV (g/L):	0
D'autres paramètres physiques et chimiques:	Aucune information disponible.
▼*Capacités oxydantes:*	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Aucune connue.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

10.6. ▼Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne doit être produit.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Le produit contient des substances qui peuvent provoquer des réactions allergiques chez les personnes déjà sensibilisées.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Aucune connue.

11.2. Informations sur les autres dangers

▼Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés qui provoquent des troubles hormonaux vis-à-vis de la santé.

Autres informations

Aucune connue.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. ▼Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. ▼Persistance et dégradabilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.3. ▼Potentiel de bioaccumulation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. ▼Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

12.6. ▼Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

12.7. Autres effets néfastes

Aucune connue.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. ▼Méthodes de traitement des déchets

Le produit n'est pas concerné par la réglementation sur les déchets dangereux.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

▼*Code CED:* 15 01 10*

Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

16 01 13* Liquides de freins

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres informations :
ADR/ADN/RID	-	-	-	-	-	-
IMDG	-	-	-	-	-	-

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres informations :
IATA	-	-	-	-	-	-

* Groupe d'emballage
** Dangers pour l'environnement

▼Autre

Marchandises non dangereuses conformément à ADR/ADN/RID, IATA et IMDG.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limites d'utilisation: Les femmes enceintes et allaitantes ne doivent pas être exposées aux effets du produit. La prise en compte des risques et les mesures techniques à adopter ou l'aménagement du lieu de travail pour faire face à de tels effets nocifs doit donc être évaluée.

Demandes de formation spécifique: Pas d'exigences particulières.

Protection contre les accidents majeurs - Categories / Substances dangereuses désignées: Sans objet.

▼*REACH, Annexe XVII:* 2-(2-méthoxyéthoxy)éthanol est soumis aux restrictions REACH (N° entrée 54).

Autre: Sans objet.

Sources: Ordonnance n° 2001-173 du 22 février 2001 relative a l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées

ou allaitantes au travail.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H302, Nocif en cas d'ingestion.

H317, Peut provoquer une allergie cutanée.

H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

H361d, Susceptible de nuire au fœtus

H413, Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1

PC 0 = Autres

▼Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service

CE = Conformité Européenne

CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

COV = Composés Organiques Volatils

CPSE = Concentration Prédite Sans Effet

CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique

CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL = Dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

ds = les déchets spéciaux

EC = Concentration efficace

ED = Dose efficace

EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

EL = Chargement efficace

ErC = Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

EuPCS = Système européen de catégorisation des produits

FBC = Facteur de Bioconcentration r

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

HP = Code de propriété de dange

IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)

IATA = Association Internationale du Transport Aérien

IC = Concentration inhibitrice maximale X

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LC = Concentration létale

LCLo = a valeur est la concentration la plus faible d'une substance dans l'air qui aurait causé la mort d'animaux ou d'humains

LD = Dose létale

LOAEC = Concentration minimale pour un effet nocif observé

LOAEL = Dose minimale pour un effet nocif observé

LOEC = Concentration minimale pour un effet observé

LL = Chargement létal

LogKoc = Logarithme du coefficient de partage carbone organique–eau

LogKoe = Coefficient de partage octanol/eau

LT = temps létal

M = Pour le facteur de multiplication

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

NOAEC = Concentration sans effet nocif observé

NOAEL = Dose sans effet nocif observé

NOEC = Concentration sans effet observé

NOELR = Taux de chargement sans effet observable

NU = Nations Unies

OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

PRP = Le potentiel de réchauffement planétaire

REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]

RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

sc = les autres déchets soumis à contrôle

scd = autres déchets soumis à contrôle qui nécessitent un document de suivi

SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).

SE = Scenario d'Exposition

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

SVHC = Substances extrêmement préoccupantes

TDAA = Température de décomposition auto-accélérée

vPvB = Très Persistant et très Bioaccumulable

TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée

TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique

TWA = Moyenne pondérée dans le temps

UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

Autre

Sans objet.

Validé par

MSDS

▼Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle.
Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.
Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.
Pays-langue : FR-fr